MONITORING DE PROTECTION
République Centrafricaine

Analyse trimestrielle
Janvier - Mars 2023

UNHCR The UN Refugee Agency

COOPI Cooperazione Internazionale · FCA · Finn Church Aid · INTERSOS

RÉSUMÉ SOMMAIRE

CONTEXTE DU PROJET ET SITUATION SÉCURITAIRE

12 préfectures couvertes par le monitoring de protection. **384** relais communautaires et **325** membres de comités de protection. Situation sécuritaire, pénurie de carburant persistantes, contraintes budgétaires et déficiences du réseau téléphonique.

INCIDENTS DE PROTECTION (INDIVIDUELS)

5977 incidents individuels (hausse de 6 pour cent) dont les VBG représentent **29** pour cent. **39** pour cent des incidents sont attribués à des hommes en armes.

ALERTES DE PROTECTION

51 alertes de protection (baisse de 12 pour cent).

ENQUÊTES DE PERCEPTION

1640 ménages et **284** relais communautaires consultés. **74** pour cent des relais communautaires confirment que les incidents de protection ont eu lieu dans leur communauté durant le mois précédant l'enquête.

RÉPONSES ET ACTIONS

22 centres d'écoute répartis dans **12** préfectures couvertes par le project de Monitoring de Protection en réponse aux besoins résultants des incidents de VBG, y compris le système de référencement.

MÉTHODOLOGIE

Collecte des données

Le monitoring de protection est une activité essentielle de la réponse du HCR qui implique la vérification et l'analyse systématiques des violations des droits, des incidents, des risques et des besoins de protection des personnes relevant du mandat du HCR sur une période prolongée. Le présent rapport est basé sur la collecte et l'analyse de données de protection au cours du premier trimestre 2023.

Le HCR et ses trois partenaires de mise en œuvre - INTERSOS, Cooperazione Internazionale (COOPI) et Finn Church Aid (FCA) - disposent de **4 outils de collecte d'informations de monitoring de protection**. Ces outils comprennent des questionnaires de perception auprès des ménages et les informateurs clés (relais communautaires) qui permettent de consulter directement les populations sur les risques et problématiques de leur environnement de protection[1], un formulaire de collecte des incidents individuels de protection et un formulaire des alertes de protection. Les données sont régulièrement collectées dans les localités et les axes accessibles aux moniteurs de protection ou par téléphone lorsque des structures communautaires ont été mises en place. L'analyse des tendances tient également compte des évaluations rapides de protection et des missions conjointes du HCR et de ses partenaires.

Limitations

Les activités de monitoring de protection peuvent être momentanément affectées dans certaines zones en fonction de la **situation en matière de sécurité** car les équipes sont parfois obligées de suspendre les missions et les communications téléphoniques avec les informateurs dans certaines régions constituent un défi majeur en raison de **l'instabilité du réseau téléphonique** dans les zones rurales. Un autre facteur qui continue de limiter les déplacements des équipes de protection est la **pénurie de carburant** et les problèmes d'approvisionnement qui affectent la RCA en général, mais qui sont particulièrement exacerbés par l'impact mondial du conflit en Ukraine.

1 Les enquêtes de perception s'articulent autour de sept thèmes (protection générale, protection légale, VBG, protection de l'enfance, éducation, solutions durables et engagement communautaire). L'analyse des enquêtes de perception du troisième trimestre ne concerne que les zones de couverture de COOPI et de FCA.

4 COUVERTURE ET APPROCHES DU MONITORING DE PROTECTION

6 CHIFFRES CLÉS

8 TENDANCES ET RISQUES DE PROTECTION

10 ALERTES DE PROTECTION

14 FACTEURS INFLUENÇANT LE CONTEXTE DE LA PROTECTION

18 VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE

24 PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLATIONS GRAVES CONTRE LES ENFANTS

28 ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

34 ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ

38 ATTEINTES AU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

42 PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

44 PROFIL DES VICTIMES / SURVIVANT(E)S

46 COORDINATION, RÉFÉRENCEMENTS ET RÉPONSES

47 CRÉDITS

COUVERTURE ET APPROCHES DU MONITORING DE PROTECTION

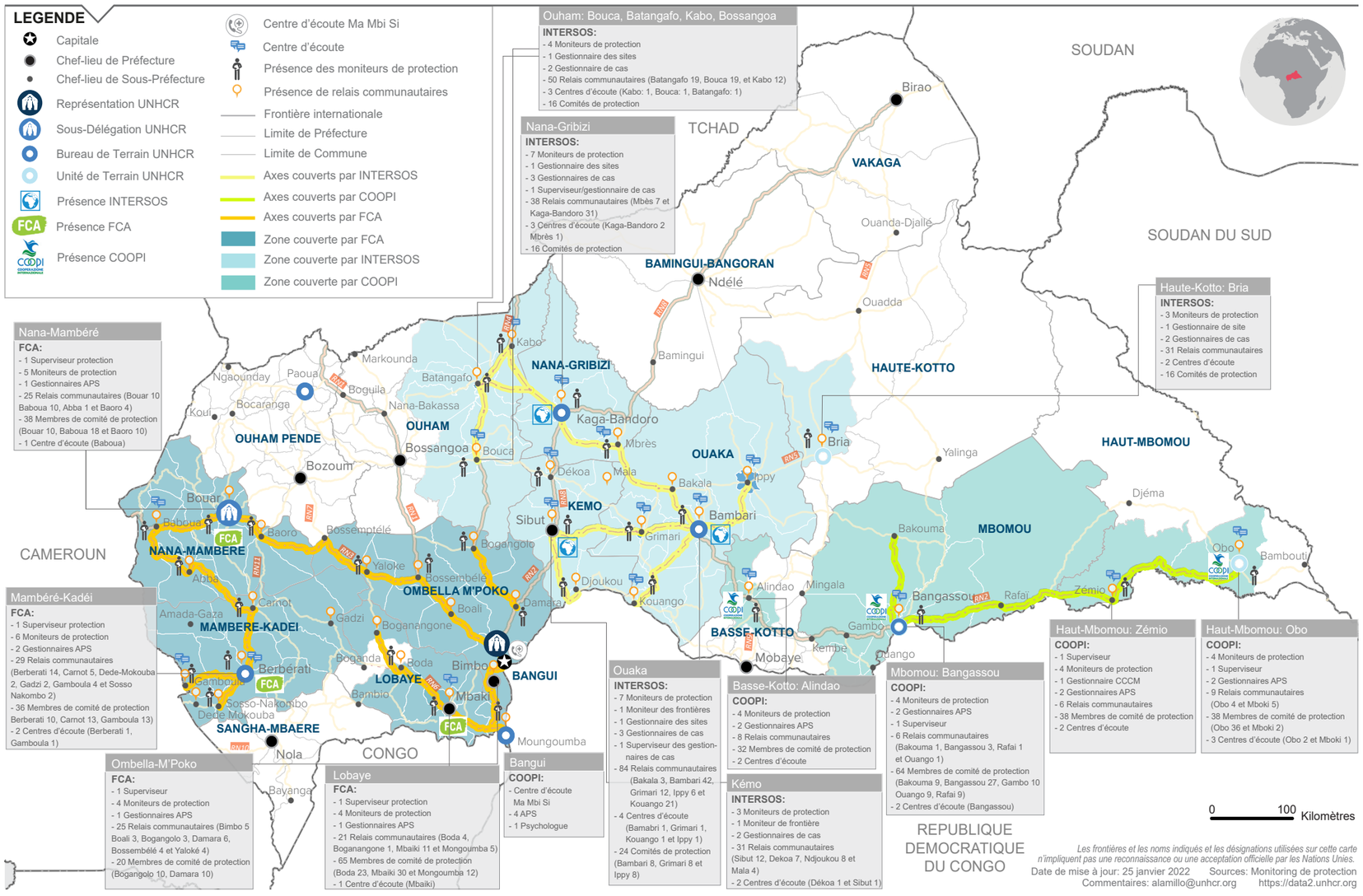

Les frontières et les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Date de mise à jour: 25 janvier 2022 Sources: Monitoring de protection
Commentaires: alamillo@unhcr.org https://data2.unhcr.org

Zones de couverture

Le projet de monitoring de protection se focalise 12 des 16 préfectures de la RCA[2] en priorisant les principales zones de concentration de population, y compris les sites de personnes déplacées internes, et les zones présentant des risques de protection les plus élevés. Dans 8 préfectures (la Kémo, la Nana-Gribizi, l'Ouham, l'Ouaka, la Basse-Kotto, le Mbomou, le Haut-Mbomou et la Haute-Kotto) les partenaires sont également responsables de la gestion des 61 sites[3].

Approches du monitoring de protection

Le projet de monitoring de protection applique une **approche communautaire** en établissant, renforçant et redynamisant un réseau communautaire qui est opérationnel depuis le début de l'année 2021 et participe à la collecte, la vérification et l'analyse d'information sur la situation de protection. La structure à base communautaire est composée de relais communautaires (informateurs clés) et de comités de protection qui sont intégrés en application de la **politique sur l'âge, le genre et la diversité (AGD)** du HCR. Dès le début de l'année 2023 les structures communautaires sont composées de **384 relais communautaires** (donc 124 femmes) et **325 membres de comités de protection** (donc 122 femmes). L'approche communautaire implique également de maintenir un partenariat avec les autorités locales, les chefs/leaders communautaires, y compris les sites des PDI, pour la vérification de l'information, l'analyse des problématiques et des risques de protection et l'élaboration des recommandations adressées aux autorités et aux acteurs humanitaires.

12/16
préfectures couvertes.

2 Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré, Lobaye, Ombella-M'Poko, Kemo, Nana-Gribizi, Ouham, Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou, Haut-Mbomou et Haute-Kotto.
3 Les activités du monitoring de protection dans la préfecture de l'Ouham-Pendé sont couvertes par le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC).

CHIFFRES CLÉS

UNHCR
The UN Refugee Agency

5977 incidents de protection

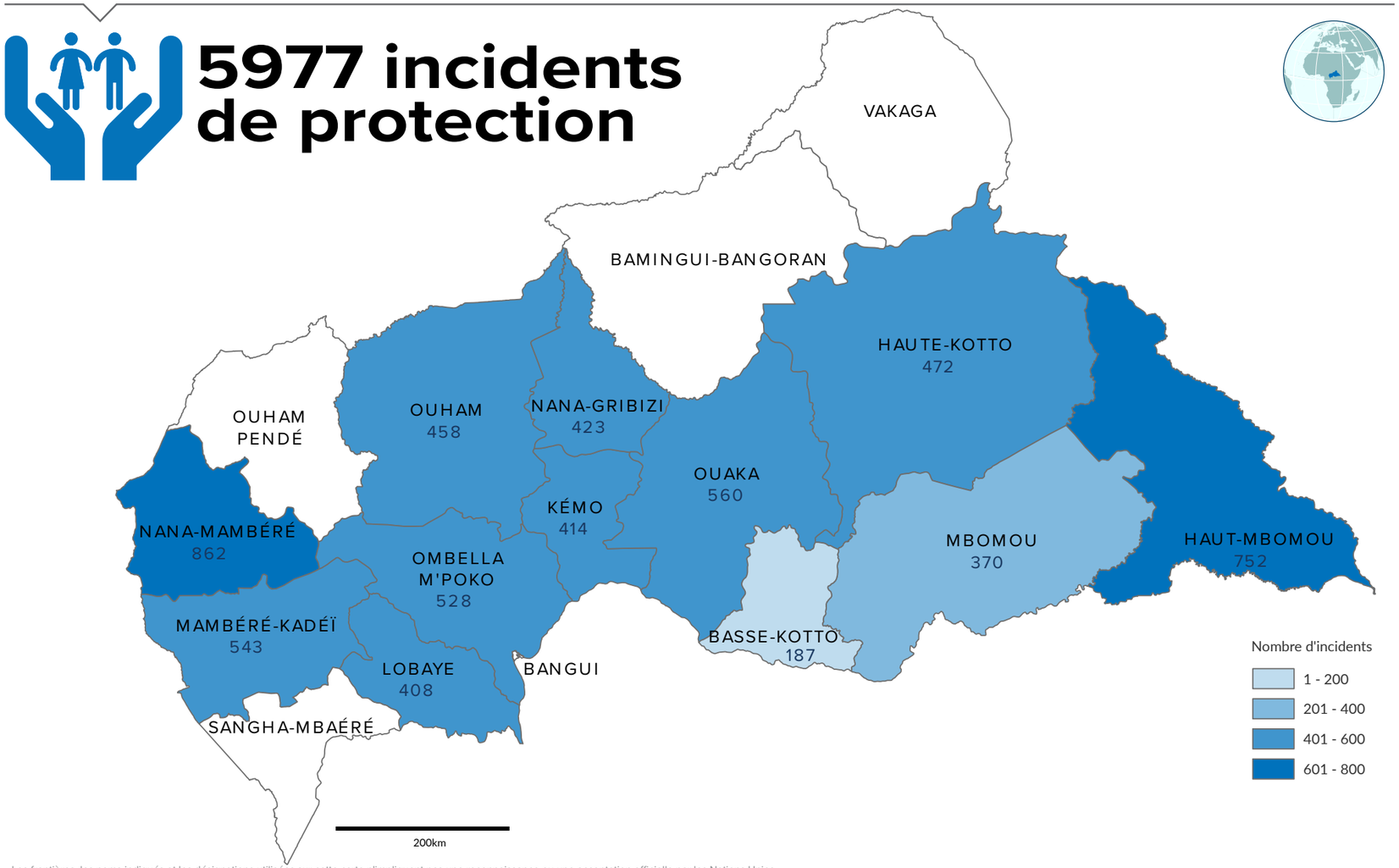

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename: Incidents de protection par préfectures

Les équipes du monitoring de protection ont enregistré **5,977 incidents individuels de protection** au cours du premier trimestre de 2023, constituant **une hausse de 6 pour cent par rapport au trimestre précèdent** et une hausse de 65 pour cent par rapport à la même période en 2022. Cette augmentation significative entre le premier trimestre 2022 et la période d'analyse actuelle s'explique en partie par une meilleure couverture, un déploiement plus rapide des équipes de protection au début de l'année, le maintien des structures communautaires, le renforcement des capacités du personnel et une augmentation relative de l'activisme des groupes armés et des forces régulières qui ont eu un impact sur la protection de la population civile.

En ce qui concerne les enquêtes de perception, **1,947 ménages et 121 relais communautaires** ont été consultés par les équipes de protection dans la zone de couverture du projet par les équipes de protection. 53 pour cent des ménages interrogés ont un chef de famille de sexe féminin et 21 pour cent des relais communautaires sont des femmes. Environ **71 pour cent des relais communautaires interrogés dans le cadre des enquêtes de perception ont confirmé que des incidents de protection s'étaient produits dans leur communauté au cours du mois** précédant l'entretien.

6%
Hausse des incidents par rapport au trimestre précédent.

TENDANCES ET RISQUES DE PROTECTION

1824 Violations du droit à la propriété

1805 Violations du droit à la vie et à l'intégrité physique

1754 Incidents VBG

553 Violations du droit à la liberté

36 Violations 1612

4 Violations du droit d'asile

1 Violations du droit à la documentation

L'état de la sécurité dans le pays est resté instable et imprévisible. Les attaques des groupes armés contre les points de contrôle des forces de défense et de sécurité nationales sont récurrentes, mais il y a eu une augmentation des attaques contre la population civile, y compris les éleveurs transhumants, les incursions armés dans les villages ou les sites miniers et les embuscades contre des convois commerciaux ou humanitaires. La principale conséquence est que la **situation humanitaire** continue de se détériorer sous les effets du conflit, des déplacements forcés, de la hausse des prix des produits de base et de l'insuffisance de l'accès aux services de prise en charge. On estime que 3,4 millions de Centrafricains, soit 56 pour cent de la population ont besoin d'aide humanitaire en 2023

Le taux de **criminalité** en RCA reste élevé et constitue l'un des principaux facteurs ayant contribué à la dégradation de l'environnement de protection. En raison de la détérioration de la situation économique tant les civils que les membres des groupes armés sont contraints de commettre des crimes pour survivre. En outre, les institutions chargées de la justice et de la résolution des conflits sont faibles ou inexistantes en dehors de la capitale, en particulier dans les zones rurales, ce qui perpétue un **climat d'impunité**.

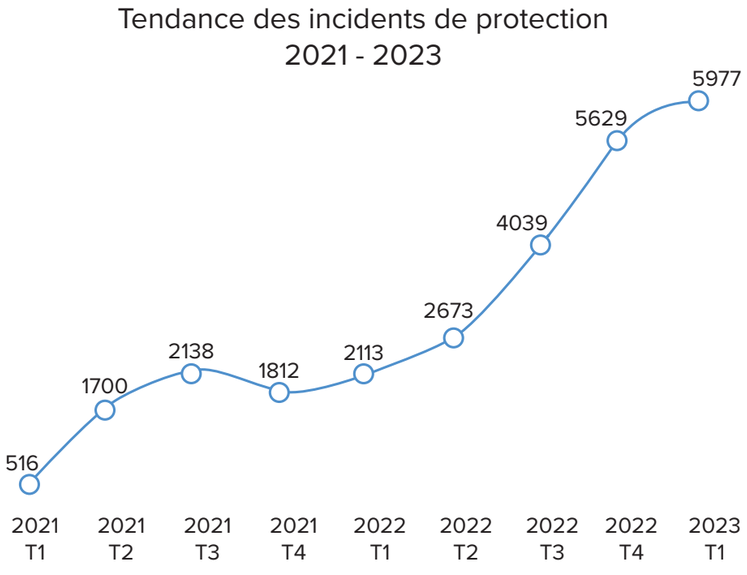

ALERTES DE PROTECTION

UNHCR
The UN Refugee Agency

51 Alertes de protection

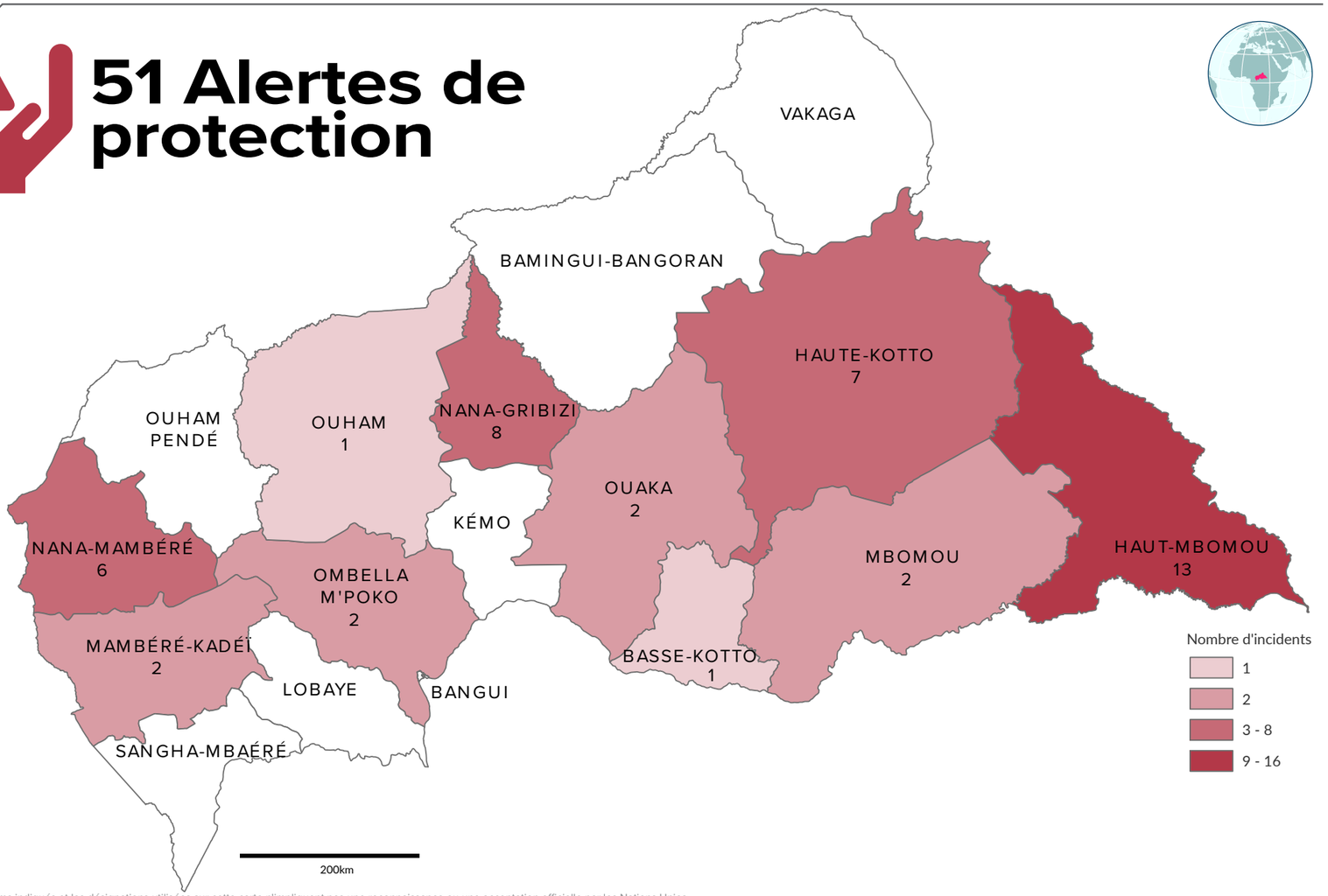

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename: Alerte par préfectures

Les équipes du HCR et de ses partenaires ont rapporté **51 alertes de protection**, ce qui représente une baisse de 12 pour cent (7 alertes) par rapport au trimestre précèdent partiellement liée au déploiement tardif des équipes de terrain qui n'ont pas pu documenter certains événements qui ont eu lieu dans les premiers jours de 2023. Les alertes sont des incidents de protection à grande échelle, des événements qui ont un impact significatif sur le contexte de protection et qui, dans certains cas, nécessitent une action préventive ou réactive urgente de la part des autorités et des acteurs humanitaires. Les affrontements armés, les incursions armées, les déplacements forcés de la population et des catastrophes naturelles sont quelques-uns des événements qui sont documentés comme des alertes. Les groupes armés ainsi que les forces de sécurité et leurs alliés sont impliqués dans 86 pour cent de ces alertes au cours du premier trimestres de 2023, notamment dans les préfectures du Haut-Mbomou, la Haute-Kotto, la Nana-Bribizi et la Nana-Mambéré.

12%
de baisse par rapport au trimestre précédent.

ALERTES DE PROTECTION

Zone Ouest

Dans le secteur Ouest, notamment dans la préfecture de la Nana-Mambéré, la situation sécuritaire s'est dégradée au début de l'année avec une augmentation des attaques armées entre les éléments de 3R et les forces de sécurité de l'État et incursions armés dans les villages et les chantiers miniers. Par exemple, le 21 janvier 2023, une attaque armée près du bureau des douanes à Beloko, a causé la fermeture de la frontière avec le Cameroun.

La circulation des camions commerciaux et les missions des équipes de protection ont été interrompue pendant quelques jours.

La situation sécuritaire dans cette préfecture a également été marquée par une incursion armée le 30 mars dans le village de Niem, à 65 km de Bouar, suivie d'une attaque d'une base des FACA et d'affrontements armés entre ces dernières et des éléments armés supposés appartenir aux 3R, qui ont fait une douzaine de blessés suite à l'explosion d'une grenade abandonnée par les belligérants.

Il y a également eu l'explosion d'une roquette dans la commune de Yenga, en brousse, non loin du village de Daï, à 22 km de Bouar, sur la route Bouar-Cantonnier, qui a fait cinq victimes (trois morts et deux blessés), tous des transhumants.

Zone Centre

Dans le secteur Centre, la situation sécuritaire dans la préfecture de l'Ouaka en général est très préoccupante, notamment dans les sous-préfectures de Kouango, Grimari et Bambari ou les attaques des groupes armés contre les forces régulières sont récurrentes pendant la saison sèche, mais elles ont pris une forme différente exclusivement cette année, les points de contrôle étant même visés, ainsi que la simultanéité de ces attaques dans des lieux différents et pendant la même période.

Dans la préfecture de la Haute-Kotto, on note une augmentation significative des incidents et des alertes dans les localités de Ouandja-Kotto et Ouadda, sur l'axe Bria-Yalinga, sur l'axe Bria-Boungou et sur l'axe secondaire Bria-Aigbando-Ndélé. Depuis le début de l'année, les forces régulières ont mené plusieurs opérations dans le quartier de Gobolo à Bria.

Ces opérations ont fait de nombreuses victimes de taxations ou d'arrestations illégales, basées sur l'absence de documents d'identité valides ou en réactions aux rumeurs d'infiltrations ou d'attaques commis par habitants de ce quartier ou le lieu de regroupement des éleveurs peuls.

Dans la plupart des cas, les détenus ont dû payer une somme d'argent pour leur libération. Dans la préfecture de l'Ouham, les FACA ont continué à cibler les civils par des taxes illégales, des menaces, des extorsions, des arrestations arbitraires et des détentions illégales, en particulier les communautés musulmanes de Batangafo.

Zone Est

La situation sécuritaire s'est le plus détériorée dans le secteur Est, notamment dans la préfecture du Haut-Mbomou où un nouveau groupe d'autodéfense appelé Azande Ani Kpi Gbe a été formé et a attaqué la position des éléments de l'UPC qui contrôlaient la ville de Bambouti depuis 5 ans. Après les avoir chassés, ils ont pris le contrôle actuel de la ville de Bambouti et la majeure partie de la population a fui la ville.

Depuis la création de la milice en février, les incidents liés à la protection ont doublé dans la préfecture, le pourcentage le plus élevé de violations présumées étant attribué aux groupes armés qui se battent dans la région.

En autre, l'axe entre la ville de Nzacko et Bakouma, dans la préfecture du Mbomou, reste instable avec des affrontements continus entre les éléments de l'UPC et les forces régulières et leurs alliés.

Cette zone est l'une des plus exposées aux incidents en raison de la présence d'exploitations minières, bien que l'obtention d'informations présente des défis majeurs en raison des difficultés d'accès pour des raisons de sécurité.

86% des alertes liées à des groupes armés

FACTEURS INFLUENÇANT LE CONTEXTE DE LA PROTECTION

La transhumance

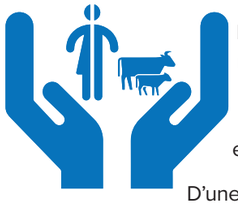

La transhumance est une pratique très répandue en RCA et dans d'autres pays de la région. Les mouvements de transhumance transfrontaliers ou internes sont plus fréquents pendant la saison sèche. Cependant, ces activités génèrent des pics de tension entre les groupes armés et les éleveurs transhumants, mais aussi entre les éleveurs transhumants et les populations sédentaires, notamment les agriculteurs.

D'une part, certains groupes armés utilisent cette activité comme source de revenus, notamment sur les couloirs officiellement établis pour ce type d'activité par l'imposition de taxes ou le vol de bétail. D'autre part, certains de ces éleveurs optent pour des itinéraires alternatifs non officiels qui entraînent la destruction des cultures, ce qui génère des conflits avec la population locale. De plus, il n'est pas rare que ces éleveurs transhumants soient armés pour défendre leur bétail ou pour se défendre eux-mêmes, ce qui ajoute au risque de générer des incidents et des tensions communautaires, y compris des représailles de la part de la population locale. Le changement climatique et la concurrence accrue pour les ressources naturelles sont d'autres facteurs qui ont également contribué à ce que ces activités génèrent différents types d'incidents.

Le pourcentage d'incidents liés aux activités de transhumance a augmenté de 4 points de pourcentage par rapport au trimestre précédent avec un total de 475 cas enregistrés. Les cas d'enlèvement ou de tentative d'enlèvement de personnes en transhumance, y compris d'enfants, sont les incidents qui ont connu la plus forte augmentation. Les agressions physiques et les vols restent les principaux incidents liés à ce type d'activité. Les préfectures qui ont enregistré le plus grand nombre d'incidents liés à ces activités de transhumance sont l'Ombella M'Poko (24 pour cent), la Haute-Kotto (16 pour cent) et la Nana-Mambéré (14 pour cent).

Dans 33 pour cent des incidents, les transhumants ont été identifiés comme les auteurs présumés cependant il faut noter que l'identification des auteurs présumés comme transhumants est parfois biaisée par la perception des victimes ou des informateurs clés qui peuvent les identifier comme des éléments de groupes armés par le fait qu'ils portent des armes à feu pour se défendre. Pour le reste, dans 77 pour cent des cas, les personnes transhumantes ont été identifiées comme des victimes directes des incidents perpétrées par membres de groupes armés (32 pour cent), des forces de défense ou de sécurité de l'État et ses alliés (18 pour cent) ou des civils ou des personnes non identifiées (50 pour cent).

8% d'incidents liés à la transhumance

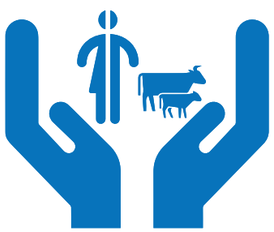

2 % d'incidents liés à des accusations de sorcellerie

Les accusations de sorcellerie

L'une des principales particularités à prendre en compte dans l'analyse de la protection de la RCA est que la croyance dans les pratiques de sorcellerie est un phénomène très répandu au sein de la population et qu'un pourcentage d'incidents de protection (2 pour cent au cours de la période d'analyse, un total de 125 cas) découle généralement des processus de justice populaire au sein de la communauté[4].

Les accusations de sorcellerie ont principalement conduit à des attaques contre le droit à la vie et à l'intégrité physique (50 pour cent) suivies des cas de VBG (23 pour cent, notamment des cas des violences psychologies ou émotionnelles), d'atteintes au droit à la propriété (16 pour cent) et de violations du droit à la liberté (10 pour cent). Ces accusations de sorcellerie sont souvent instrumentalisées pour écarter les personnes devenues indésirables au sein de la communauté et touchent de manière disproportionnée les personnes vulnérables, particulièrement les femmes âgées ou veuves. Cependant, une augmentation du nombre de victimes masculines a été constatée au cours de la période analysée (45 pour cent contre 55 pour cent des victimes de sexe féminin). Environ 30 pour cent des victimes présentaient une certaine forme de vulnérabilité, principalement des femmes seules chefs de famille, des personnes âgées et personnes ayant un handicap.

Les préfectures où le nombre de ces incidents lies aux accusations de sorcellerie est le plus élevé sont la Lobaye (32 pour cent, notamment dans les sous-préfectures de Mbaiki et Moumgoumba), l'Ombella M'poko (24 pour cent, notamment dans les sous-préfectures de Bossembele et Yaloké) et la Nana-Mambéré (15 pour cent, notamment dans la sous-préfecture de Bouar).

4 Dans le code pénal centrafricain, les articles 149 et 150 condamnent les « pratiques de charlatanisme ou de sorcellerie susceptibles de troubler l'ordre public ou de porter atteinte aux personnes ou à la propriété »

FACTEURS INFLUENÇANT LE CONTEXTE DE LA PROTECTION

Les tensions intercommunales et violations de droit à motivation ethnique ou religieuse

La population civile fait régulièrement l'objet de représailles de la part des belligérants dans le cadre de la lutte pour la prise de contrôle du territoire national par les acteurs étatiques et pour le maintien de leurs bastions de contrôle par les groupes armés non étatiques.

Ces représailles sont étroitement liées à la méfiance et à la coopération de la population civile avec l'une ou l'autre partie du conflit. Dans l'analyse du contexte de protection, on constate que ces incidents liés à ces accusations se fondent de manière récurrente sur l'appartenance à un certain groupe ethnique et religieux en général.

Par exemple les quartiers, sites ou lieux de regroupement avec une majorité de la population composée des musulmans et/ou les peuls sont souvent la cible d'opérations contre-offensives et des opérations des fouilles menées par les autorités et leurs alliés pour identifier les éléments armés ou collaborateurs qui tenteraient de passer inaperçues parmi les civils. Ces opérations se traduisent par des arrestations et des détentions illégales en masse, des agressions physiques, des cas de extorsions et l'impositions des taxes illégales comme cela sera développé dans chacune des sections qui suivent.

L'insécurité alimentaire

La situation d'insécurité alimentaire en RCA reste préoccupante surtout au cours de l'année écoulée due à l'augmentation des prix des produits pétroliers, qui a entraîné une hausse des coûts de transport et des prix des denrées alimentaires de base.[5] De plus, au cours du premier trimestre de 2023, en raison de l'insécurité qui règne le long des certains frontières de la RCA, le trafic a été fortement perturbé, ce qui a entraîné une forte augmentation du prix des produits de première nécessité. Par exemple le Sud Soudan approvisionne plusieurs villes de l'est, particulièrement la préfecture du Haut-Mbomou. D'autres postes frontières qui servent de voies d'approvisionnement en nourriture et en carburant ont été momentanément fermés par la présence ou les attaques de groupes armés, comme la frontière avec le Soudan ou certaines zones à la frontière avec le Cameroun (dans la préfecture de Nana-Mambéré).

Certains groupes de population sont fortement touchés par cette situation, en particulier les femmes et les enfants. La concurrence pour l'accès à la nourriture et à l'eau augmente les risques de violence domestique dans les foyers, de stratégies d'adaptation négatives (comme le mariage précoce) et d'abandon de l'éducation par les enfants, qui sont obligés de travailler pour contribuer au revenu familial. Environ 15 pour cent des incidents sont étroitement liés aux activités de recherche de nourriture ou de l'eau.

L'absence de documentation civile

Selon les estimations du HCR, la grande majorité de la population centrafricaine ne possède pas de document d'identité et sont donc exposés au risque d'apatridie.

Selon les données des enquêtes de perception auprès des chefs de famille au cours du premier trimestre 2023, 25 pour cent des participants possédaient une carte d'identité ou une carte d'électeur, cette dernière étant la plus courante.

Cependant, la carte électorale n'est pas valable comme pièce d'identité selon la loi centrafricaine, qui prévoit des sanctions au cas où un ressortissant ne présenterait pas ses pièces d'identité. Environ 13 pour cent des incidents attribués à des acteurs étatiques au cours de la période d'analyse étaient basés sur l'absence de documents d'identité valides.

Les incidents les plus courants liés à l'absence de documentation sont les arrestations arbitraires ou détentions illégales, l'extorsion de biens et l'imposition de taxes illégales notamment dans les zones contrôlées par des agents de l'État et ses alliés. L'impact de l'absence de documents civils a été amplifié par les contrôles d'identité dans le cadre des opérations militaires contre les groupes armés et aux points de contrôle de sécurité (y compris les passages de frontières).

5 Les derniers résultats du cadre intégré de classification des phases de la sécurité alimentaire (IPC) montrent qu'environ 2.7 millions de personnes en RCA sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë (Novembre 2022)

VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE

Les incidents de VBG représentent 29 pour cent du total des incidents de protection rapportés pendant la période d'analyse.[6] En termes absolus, il y a eu une diminution de 10 pour cent des cas de VBG par rapport au trimestre précédent. Les principaux facteurs contribuant à un nombre élevé de cas de VBG sont la consommation excessive d'alcool et de drogues, la pauvreté, certaines coutumes et pratiques traditionnelles, les disputes conjugales, la confiscation des ressources familiales par les hommes et la promiscuité, en particulier dans les sites de PDI.

Dans la plupart des zones rurales, en particulier celles où la présence des structures étatiques est plus faible, l'impunité continue d'être un défi majeur, même si des services de conseil et une assistance médicale et psychosociale aux victimes sont disponibles. Il faut également noter que certains cas restent peu signalés car ils impliquent des pratiques néfastes sévèrement punies par la loi centrafricaine, comme les mariages précoces ou les mutilations génitales féminines.

Environ 94 pour cent des survivant(e)s des cas de VBG sont des femmes et des filles. Les hommes représentent 5 pour cent des survivants (principalement des cas de violence domestique) et les enfants 1 pour cent (principalement des cas de violences sexuelles).

Au moment de la collecte et de l'enregistrement, seules 27 pour cent des victimes avaient officiellement signalé les cas de VBG aux autorités locales ou aux forces de l'ordre et de sécurité, dont 60 pour cent des auteurs présumés étaient des partenaires ou d'autres membres de la famille et 34 pour cent des membres de la communauté. Les cas de VBG prétendument perpétrés par des hommes armés sont les moins signalés.

Il faut noter que les cas de VBG représentent 49 pour cent de tous les incidents enregistrés dans les sites de PDI ou lieu de regroupement informels des personnes déplacées, tandis hors des sites, les cas de VBG représentent 37 pour cent de tous les incidents documentés. La plupart des cas de VBG ont été signalés dans le site PK3 de la sous-préfecture de Bria (préfecture de la Haute-Kotto) dans les sites Elim et Catholique dans la sous-préfecture d'Alindao (préfecture de Basse-Kotto).

En moyenne, 83 pour cent des femmes des ménages qui ont participé à l'enquête de perception au cours du premier trimestre confirment qu'il existe des **risques de VBG dans leur communauté**, en particulier des risques d'agression physique (84 pour cent), de violence psychologique (75 pour cent) et le refus d'accès aux ressources, services ou aux opportunités 72 pour cent). 35 pour cent des ménages interrogés confirment qu'il y a certains endroits dans leur environnement où le risque de VBG est plus élevé, surtout dans les endroits éloignés de la communauté.

D'après les relais communautaires consultés, les principaux problèmes menaçant les femmes et les filles au sein leurs communautés sont principalement les violences physiques (83 pour cent), les mariages forcés (68 pour cent), les violences sexuelles (67 pour cent), et les violences domestiques (56 pour cent).

29%
des cas sont des VBG.

1754 violations basées sur le genre

20% sont des viols

20% sont des violences psychologiques et émotionnelles

11% sont des dénis de ressources, de services et d'opportunités

7% sont des agresions sexuelles

3% sont des mariages forcés

6 Ces chiffres ne comprennent pas les violences sexuelles contre des enfants liées à des conflits, tels que définis dans la Résolution 1612.

VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE

UNHCR
The UN Refugee Agency

1754 cas de VBG

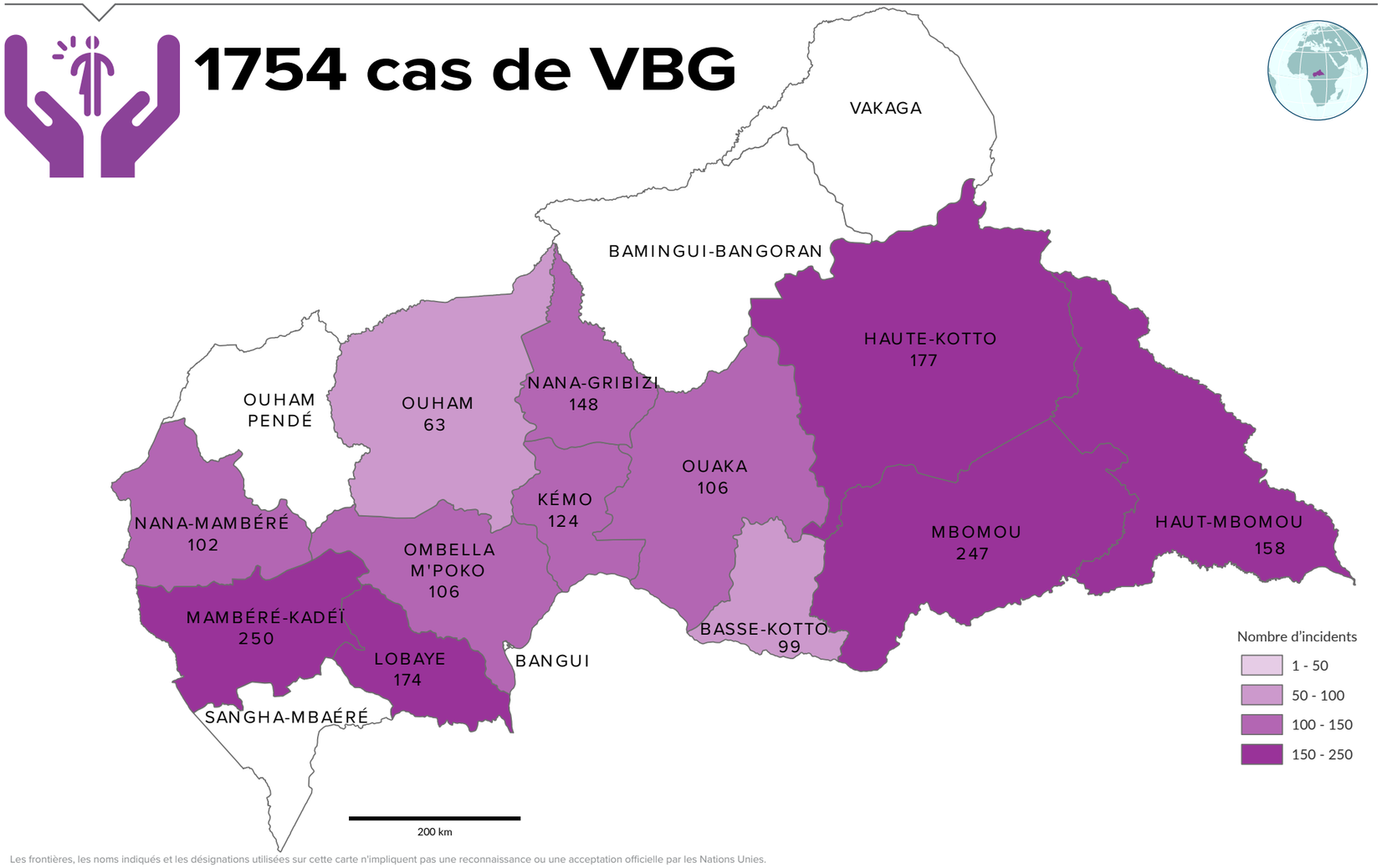

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Violences sexuelles basées sur le genre par préfectures

Les préfectures ayant le pourcentage le plus élevé de cas de VBG sont le Mbomou (67 pour cent des incidents), la Basse-Kotto (53 pour cent), la Mambéré-Kadéï (46 pour cent) et l'Ombella M'Poko (43 pour cent).

Les auteurs présumés des cas de VBG sont principalement des membres de la famille (71 pour cent), généralement le partenaire ou l'ex-partenaire de la victime/survivant(e).

67%
des incidents enregistrés dans le Mbomou sont des cas VBG.

VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE

Les agression physiques liées au genre

La plupart des cas **d'agression physique liées au genre** ont lieu dans la sphère domestique (93 pour cent), l'auteur étant généralement le partenaire de la victime. Les causes les plus courantes sont les disputes liées au manque de moyens de subsistance et de nourriture, la consommation excessive d'alcool, la jalousie, les désaccords sur la gestion du ménage ou le refus de la femme d'avoir des relations sexuelles avec son partenaire.

Bien que ces incidents soient enregistrés comme un événement unique, la VBG sous toutes ses formes dans la sphère domestique se perpétue souvent dans le temps.

Les violences psychologiques ou emotionnelles

Les **violences psychologiques ou émotionnelles**, sont généralement perpétrées par le partenaire ou d'autres membres de la famille de la victime (78 pour cent des cas).

Dans la plupart des cas, les victimes sont des femmes et ces incidents sont principalement motivés par l'abandon par leurs partenaires respectifs, la discrimination par une coépouse dans le cas des mariages polygames, et les litiges liés à la gestion ou au manque de moyens de survie.

Les dénis de ressources, services et opportunités

Les incidents documentés comme des **dénis de ressources, services et opportunités** se traduisent par des limitations dans l'accès et le contrôle des ressources, tel que l'accès à la terre ou le contrôle du budget familial, ou la liberté d'exercer des activités commerciales, éducatives et de formation. Presque tous ces incidents sont attribués à des membres de la famille de la victime (notamment les partenaires ou membres de la belle-famille). Ces incidents sont étroitement liés à la violence psychologique et émotionnelle.

Les violences sexuelles (viols et agressions sexuelles)

Les violences sexuelles (viols et agressions sexuelles) représentent 27 pour cent de cas VBG. Dans 74 pour cent des cas des violences sexuelles la victime était mineure, généralement une fille (320 cas sur 331).

Les auteurs présumés, généralement des membres de la communauté, utilisent la tromperie, l'offre de nourriture ou d'argent en échange de relations sexuelles et l'absence des auteurs pour abuser de leurs victimes.

Les préfectures qui ont enregistré le plus de cas de violences sexuelles sont Bria (préfecture de la Haute-Kotto) et Bangassou (préfecture du Mbomou). Environ 40 pour cent de ces cas n'ont pas été rapportés aux autorités locales ou aux leaders communautaires, 26 points de moins que le trimestre précédent.

Les mariages forcés

Les **mariages forcés** (2 pour cent) restent sous-rapportés. Au total, 19 cas de mariage forcé ont été enregistrés, les principales victimes étant des filles âgées de 9 à 17 ans (18 sur 19)[6] du fait de la pression de leur communauté, la pauvreté, parce qu'elles tombent enceintes ou pour empêcher la fille de perdre sa virginité avant le mariage.

Ces types de mariages forcés (et précoces) sont généralement coutumiers et/ou religieux et ne sont donc pas légalement valables, ce qui pose des problèmes d'héritage en cas de décès de l'un des conjoints.

Dans quatre des cas enregistrés, les filles ont été forcées d'épouser un membre des forces de sécurité de l'État ou du groupe armé Unité pour la paix en Centrafrique (UPC). La plupart de ces cas ont été documentés dans les préfectures de l'Ouham (sous-préfectures de Kabo et Bouca), la Nana-Mambéré (sous-préfectures de Abba et Baboua) et la Mambéré-Kadéï (sous-préfectures de Berberati et Carnot).

6 Selon le Code de la famille (articles 209 et 211) et le Code de protection de l'enfant (articles 53 et 193), l'âge minimum du mariage est de 18 ans.

PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLATIONS GRAVES CONTRES LES ENFANTS

Les équipes de protection ont identifié 36 violations graves présumées contre des enfants, telles que décrites dans la Résolution 1612 [7] soit une augmentation de 71 pour cent par rapport au quatrième trimestre 2022.

Au moment de la collecte des données, environ la moitié de ces cas avaient été rapportés aux autorités locales.

La tendance de ces derniers mois est à l'augmentation des cas d'enlèvements (qui touchent également les adultes), tandis que les violences sexuelles continuent d'occuper la deuxième place.

Un total de 25 de ces victimes présumées étaient des garçons et 11 des filles. Il est à noter que les principaux lieux où ces viols présumés ont eu lieu sont les sites de PDI, les camps de de transhumants, les alentours des écoles, les chantiers miniers ou la brousse.

Il faut noter une augmentation des cas d'enlèvements d'enfants dans les camps de transhumants de la préfecture d'Ombella Moko et les sites PDI de la sous-préfecture d'Obo (préfecture du Haut-Mbomou).

Dans le cadre des enquêtes de perception, les relais communautaires ont identifié les 5 principaux problèmes de protection affectant les enfants de leur communauté comme étant les mariages des enfants (signalé par 74 pour cent des répondants), les négligences (66 pour cent), les violences sexuelles (68 pour cent), le travail des enfants (69 pour cent), et les violences domestiques (45 pour cent).

71%
d'augmentation par rapport au trimestre précédent.

7 En 2005, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 1612 pour établir un mécanisme des Nations Unies pour surveiller et signaler les six violations graves suivantes contre les enfants pendant les conflits armés. La Résolution 1612 a identifié six violations graves : meurtre ou mutilation, enlèvement, recrutement ou utilisation des enfants dans des forces ou groupes armées, viol et autre acte grave de violence sexuelle, attaques contre des écoles et des hôpitaux, et le refus d'autoriser l'accès des organismes humanitaires aux enfants.

36 violations présumées de la Résolution 1612

61% sont des enlèvements d'enfants

22% sont des violences sexuelles commises sur des enfants

14% sont des meurtres et mutilations des enfants

3% sont des recrutements et utilisation d'enfants

PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLATIONS GRAVES CONTRE LES ENFANTS

UNHCR
The UN Refugee Agency

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations 1612 par préfectures

La plupart de ces cas sont imputables à des éléments UPC, Ex-Seleka ou groupes armés inconnus notamment dans les préfectures du Haut-Mbomou (sous-préfecture d'Obo), l'Ouaka (sous-préfecture de Grimari) et de l'Ombella M'boko (sous-préfecture de Yaloké).

ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET/OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Les atteintes au droit à la vie et/ou à l'intégrité physique représentent 30 pour cent des incidents de protection enregistrées au cours du premier trimestre 2023.

Bien que le nombre de ces cas soit encore très élevé, il y a eu une diminution de 14 pour cent par rapport à la période d'analyse précédente.

Cela s'explique par le fait qu'à la fin de chaque année, les violences physiques augmentent généralement en raison des tensions dans les derniers mois de l'année, au début de la saison sèche, lorsque les groupes armés reprennent leur activisme et que les incidents liés à la transhumance enregistrent également une légère augmentation.

30%
des incidents sont des violations du droit à la vie et à l'intégrité physique.

1805 violations du droit à la vie et à l'intégrité physique

86% des cas sont des coups et blessures

7% des cas sont des homicides

6% des cas sont des tortures et des traitemens inhumains

1% des cas sont des accidents ou découverte d'engins explosifs

8 Rapport du Secrétaire Général (SG), S/2022/762, 13 octobre 2022, point 25.

ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET/OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Les agression physiques

Les **agressions physiques (coups et blessures)** représentent la majorité des atteintes à l'intégrité physique enregistrés ce qui représente une diminution de 16 pour cent par rapport à la période d'analyse précédente.

À noter que fin 2022, une augmentation de ces cas avait été observée en raison des affrontements communautaires liés à l'abus d'alcool pendant la période des fêtes.

Les principales causes de ces incidents sont des conflits au niveau communautaire concernant l'accès aux ressources de base telles que l'eau, l'accès aux terres ou les conflits familiaux et de cohabitation.

La plupart des cas d'agression physique sont attribués à des civils, notamment des membres de la communauté (65 pour cent) et des membres de la famille (9 pour cent).

D'autre part les agressions physiques perpétrées par des hommes armés représentent 26 pour cent généralement liés à d'autres incidents tels que des vols, des braquages, des extorsions de biens ou des restrictions de mouvement ou des accusations de collaboration avec les rebelles ou des cas de abus de pouvoir.

Les homicides ou les meurtres

Au total, 120 cas de meurtres ou d'homicides ont été enregistrés, ce qui représente une baisse de 22 pour cent par rapport au trimestre précédent. Ces meurtres sont attribués à des hommes armés (60 pour cent), suivis par des auteurs non identifiés (21 pour cent), des transhumants (17 pour cent), des membres de la communauté (16 pour cent) et des membres de la famille (3 pour cent).

Ces décès sont principalement liés à des conflits intercommunautaires, des litiges fonciers, des représailles ou en conséquence de la commission d'un autre type de violation ou d'infraction dans lesquels des armes à feu ou des armes blanches ont été utilisées.

La torture ou les traitements inhumains

Un total de 115 cas de torture ou des traitements inhumains ont été documentés au cours du premier trimestre 2023 soit une augmentation de 140 pour cent par rapport au trimestre précèdent (48 cas enregistrés).

Les cas de torture et de traitements inhumains sont l'un des types d'incidents qui ont le plus augmenté depuis le début de l'année 2022, avec un pourcentage particulièrement élevé dans les dans les sous-préfectures de Bria (préfecture de la Haute-Kotto), d'Obo et de Zemio (préfecture du Haut-Mbomou). Les principaux auteurs présumés sont des groupes armés non étatiques, notamment l'UPC (22 pour cent du nombre total des incidents) et les Anti-Balaka (10 pour cent) ou les forces régulières (34 pour cent) dans les zones sous leur contrôle.

Les incidents impliquand des engins explosifs

Les accidents impliquant des mines et autres engins explosifs ne cessent d'augmenter depuis 2021, en particulier dans l'ouest du pays.[8] Au cours du premier trimestre 2023, les équipes de monitoring de protection ont signalé 10 incidents impliquant des engins explosifs tous dans la sous-préfecture de Bouar (préfecture de la Nana-Mambéré).

Au cours de cette période, un total de 8 victimes a été identifiées, blessées lors d'activités de récolte, de chasse ou de transhumance principalement dans les communes de Yenga (villages Daï et Bokaya). Ces incidents ont fait suite à des affrontements entre des groupes armés et les forces régulières et leurs alliés.

8 Selon les données de l'UNMAS, un total de 34 incidents a été enregistré au cours du premier trimestre, ce qui représente 65% du nombre total d'incidents enregistrés pour l'ensemble de l'année 2022.

ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET/OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

UNHCR
The UN Refugee Agency

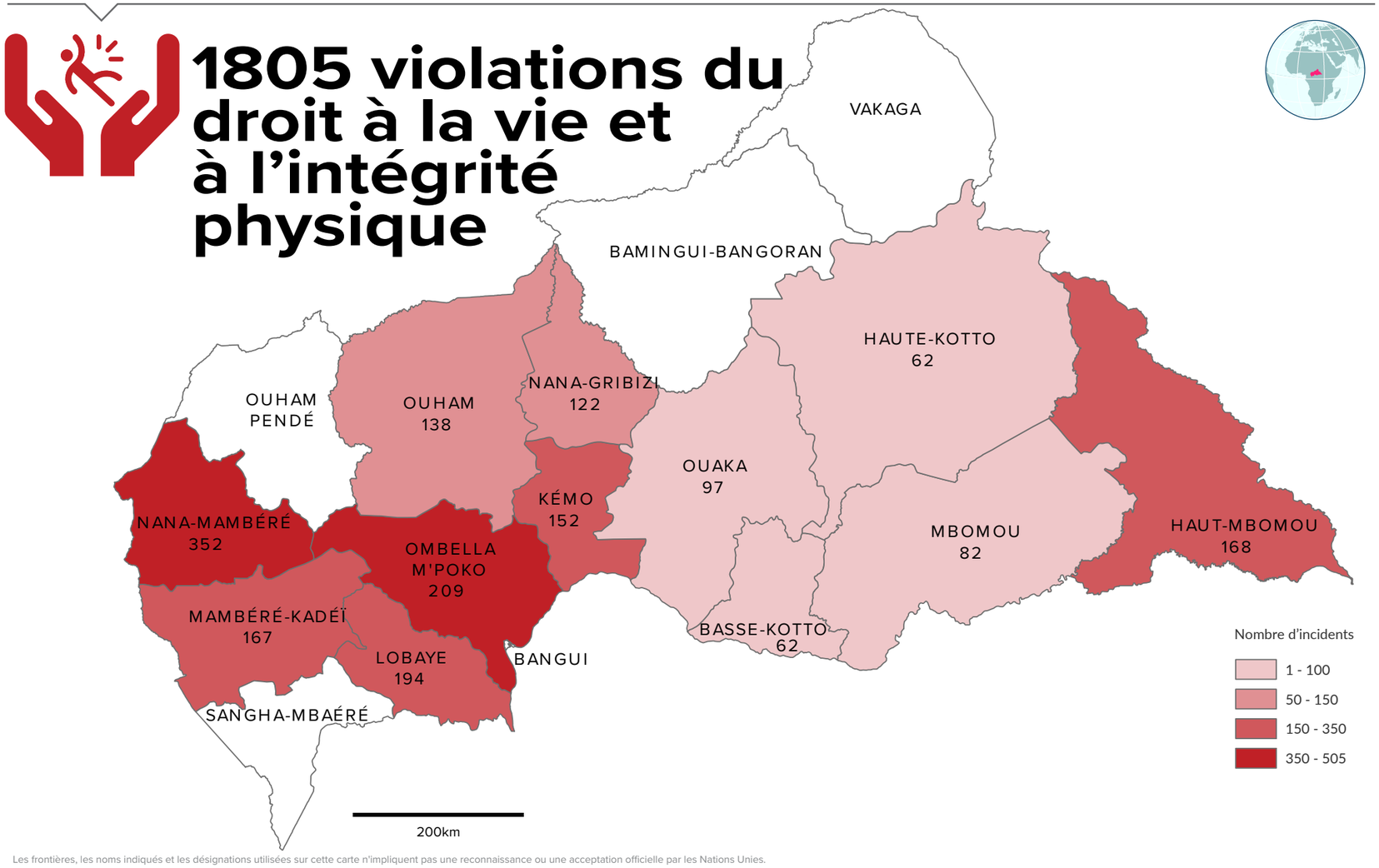

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations du droit à la vie et à l'intégrité physique par préfectures

Sur le plan géographique, les préfectures de la zone centrale (préfectures de l'Ouaka et la Haute-Kotto) ont connu une diminution due au déploiement plus tardif des équipes de protection, à l'est, la préfecture du Haut-Mbomou a enregistré une forte augmentation en raison de la présence de nouveaux acteurs armés et d'une augmentation des affrontements, tandis que l'ouest continue d'enregistrer des chiffres élevés en raison d'une plus grande mobilité des équipes de protection liée à un contexte sécuritaire plus favorable.

Les violations perpétrées par les forces de sécurité ou de défense de l'État (14 pour cent) sont étroitement liées à l'abus de pouvoir, à l'usage excessif de la force, au manque de documents ou à des accusations de complicité avec des groupes armés.

Les violations présumées contre l'intégrité physique ou la vie impliquent généralement d'autres types d'incidents tels que l'imposition des taxes illégales, l'extorsion, la restriction de mouvement, l'arrestation arbitraire ou la détention illégale. L'incidence est plus élevée dans les régions où la présence des forces régulières et ses alliés est plus forte tels que les préfectures de la Nana-Mambéré, l'Ouham (notamment dans la sous-préfecture de Batangafo), la Nana-Gribizi et la Haute-Kotto.

D'autre, environ 8 pour cent des violations à la vie ou à l'intégrité physique auraient été commis par des groupes armés notamment dans les préfectures de du Haut-Mbomou, l'Ouaka, la Kémo et la Nana-Mambéré.

Une diminution de ce type d'incident a été constatée dans la préfecture de l'Ouham et une forte augmentation dans la préfecture du Haut Mbomou liée à la création d'un nouveau groupe d'autodéfense Azande Ani Kpi Gbe et à des affrontements entre celui-ci et des éléments de l'UPC dans la région. Les principaux groupes armés identifiés comme des auteurs présumés des atteintes contre la vie et l'intégrité physique sont les éléments de l'UPC, les Ex-Seleka, les Anti-balaka et les 3R.

22%
des incidents sont attribués à des hommes armés.

ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ

Les arrestations et les détentions arbitraires et/ou illégales

Les cas **d'arrestations arbitraires et de détentions illégales** sont l'un des types d'incidents les plus significatifs qui ont augmenté depuis le début de l'année 2022, avec une augmentation de 48 pour cent au cours du premier trimestre par rapport à la période précédente.

Cela reflète le fait que, bien que l'État ait pris le contrôle d'une plus grande partie du territoire, cela se traduit par une nouvelle augmentation de ces pratiques abusives à l'encontre des civils. Ces types d'incidents semblent davantage liés à des motivations économiques qu'à des raisons de sécurité, car les victimes sont généralement libérées après avoir payé une somme d'argent, même si ces arrestations sont justifiées par des soupçons d'appartenance ou de collaboration avec des groupes armés ou par l'absence de documents civils.

Dans la même logique des arrestations arbitraires ou de détentions illégales ont également été enregistrées lorsque la victime refuse de payer des frais illégaux ou ne cède pas à l'extorsion.

Les enlèvements ou tentative d'enlèvement

Les enlèvements et tentatives d'enlèvement continuent également d'augmenter fortement, surtout à l'est, dans la préfecture du Haut-Mbomou, où les groupes armés qui contrôlent la zone ont recours à cette pratique pour obtenir d'importantes sommes d'argent ou pour recruter de force des jeunes de la communauté.

Les sous-préfectures où le nombre de cas est le plus élevé sont Baboua (préfecture de la Nana-Mambéré, en particulier à proximité des exploitations minières), Batangafo (préfecture de l'Ouham, en particulier sur l'axe Batangafo-Kabo et le campement Fafa) et Obo (notamment le site des PDI Ngouli et le quartier Gnokora, préfecture du Haut-Mbomou).

Par rapport aux enlèvements à Obo, il est inquiétant de constater que les PDI sont les plus exposées à ces risques car la plupart de ces enlèvements ont lieu dans les sites des déplacées. 85 pour cent des enlèvements ou tentatives d'enlèvement sont attribués à des groupes armés non étatiques, en particulier des membres des 3R, des Anti-Balaka, de l'UPC ou de groupes armés non identifiés.

Les travaux forcés

Au total, 51 cas de **travaux forcés** ont été signalés. Les principales victimes de ces incidents sont des hommes adultes qui sont forcés les groupes armés (55 pour cent des cas) ou par les forces régulières et ses alliées (31 pour cent des cas) à effectuer des travaux d'entretien et d'approvisionnement aux points de contrôle ou le transport de marchandises.

Environ 14 des cas sont attribués aux autorités locales ou leaders communautaires qui imposent les travaux forcés comme sanction pour la commission d'une infraction.

Les restrictions de mouvements

Un total de 13 cas de **restrictions de mouvements** a été enregistrés au premier trimestre 2023. Ces limitations sont imposées par les forces régulières et par des groupes armés non étatiques qui généralement installent des points de contrôle illégaux sur les axes et c'est une pratique répandue dans toute la zone couverte par le projet de monitoring de protection.

ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ

UNHCR
The UN Refugee Agency

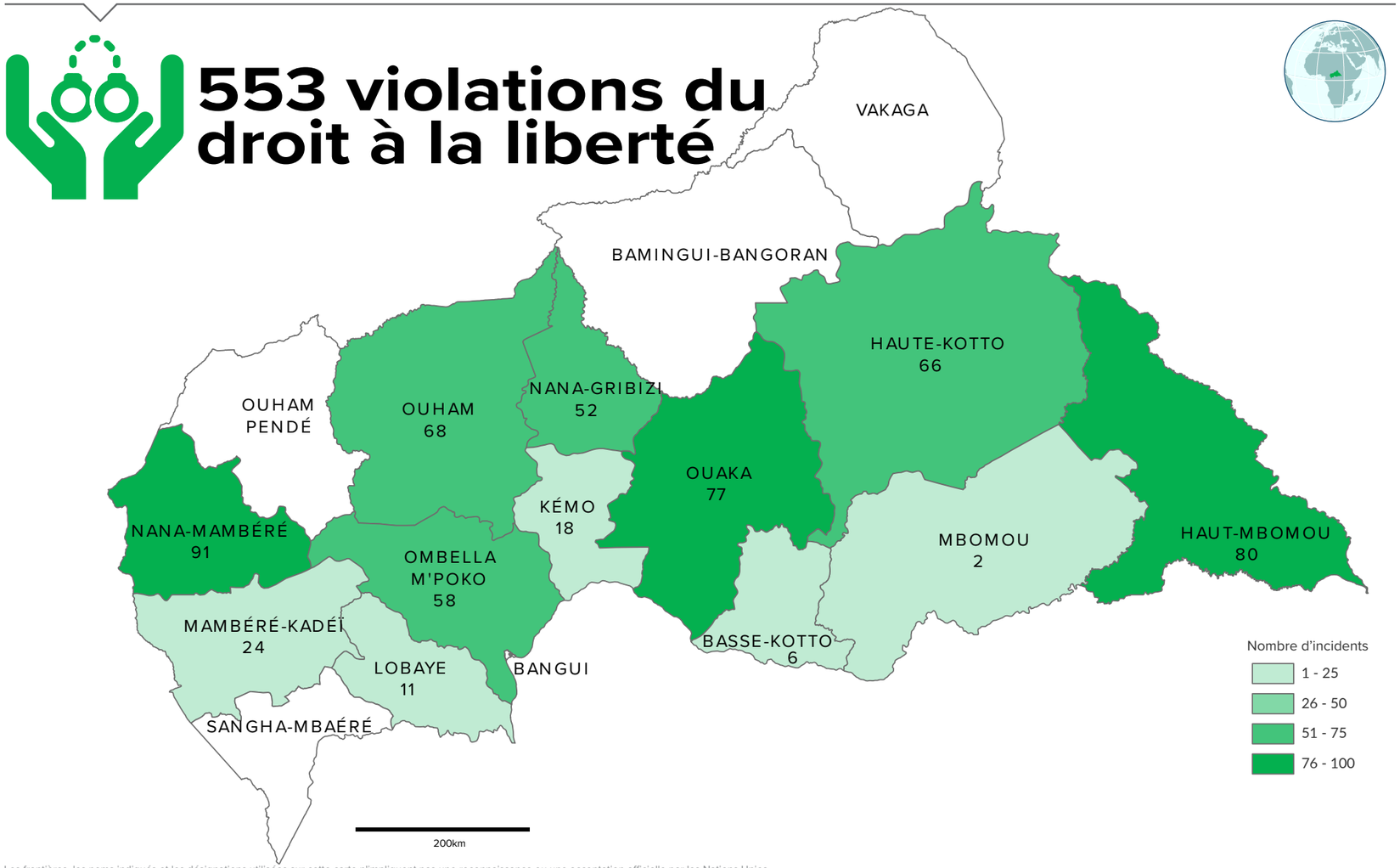

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations du droit à la liberté par préfectures

En termes absolus, **les violations du droit à la liberté** ont augmenté de 40 pour cent par rapport au trimestre précèdent, poursuivant une tendance à la hausse depuis le début de 2022 jusqu'à le premier trimestre de 2023 avec une augmentation moyenne de 30 pour cent chaque trimestre.

Environ 84 pour cent des violations sont attribuées aux forces de sécurité et de maintien de l'ordre et ses alliées et 16 pour cent aux groupes armés qui contrôlent certaines zones du territoire (16 pour cent) notamment les membres de l'UPC qui contrôlent une grande partie du territoire dans les préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou.

Les sous-préfectures où le nombre de cas est le plus élevé sont Bria (préfecture de la Haute-Kotto), Bambari (préfecture de l'Ouaka), Batangafo (préfecture de l'Ouham) et Bouar (préfecture de la Nana-Mambéré). Il s'agit des zones où le nombre d'affrontements entre les forces régulières et les groupes armés est le plus élevé.

9%
des incidents sont des violations du droit à la liberté.

ATTEINTES AU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

Les vols et braquages

Les cas de **vols et braquages** sont récurrentes dans toutes les préfectures couvertes par le projet bien que les sous-préfectures de Batangafo (préfecture de l'Ouham), Kouango (préfecture de l'Ouaka), Obo et Zemio (préfecture du Haut-Mbomou) et Bria (préfecture de la Haute-Kotto) aient enregistré le plus grand nombre de cas.

Les taxes illégales et extorsions de biens

L'imposition de taxes illégales ainsi que les cas d'extorsion de biens sont récurrentes dans tout le pays, tant par les agents de l'État que par les groupes armés. Les cas de taxation illégale et d'extorsion de biens continuent d'augmenter, avec une hausse de 35 pour cent par rapport au trimestre précédent.

Les sous-préfectures qui ont enregistré plus des cas d'extorsion sont Kouango (préfecture de l'Ouaka), Bria (préfecture de la Haute-Kotto), Ndjoukou (préfecture de la Kémo), Baboua (préfecture de la Nana-Mambéré), Zemio et Obo (préfecture du Haut-Mbomou) et Batangafo (préfecture de l'Ouham).

Des groupes armés ont été identifiés comme auteurs présumés des cas de taxation illégale et extorsion, notamment dans les préfectures de l'Ouham et du Haut-Mbomou. Comme lors des trimestres précédents, les membres de l'UPC sont les auteurs du plus grand nombre de cas de taxation illégale et d'extorsion, suivis par les ex-Seleka. Les endroits les plus propices à de tels incidents sont les postes ou points de control et les zones de mouvements transfrontaliers, y compris les frontières naturelles telles que le fleuve Oubangui entre la RCA et la RDC.

Les destruction de biens

Les incidents de **destruction de biens** (131 cas) et **d'occupation illégale ou la spoliation de terres** (68 cas) ont augmenté respectivement 75 et 66 pour cent par rapport au trimestre précédent. Ceci est principalement dû à l'augmentation des tensions entre les transhumants et les populations locales pendant la saison sèche.

Les conflits familiaux liés à l'héritage sont une autre cause de ces incidents, les femmes veuves étant les principales victimes. La saison sèche a également entraîné une augmentation de 80 pour cent des incendies criminels (92 cas) par rapport au dernier trimestre de 2022.

1824 violations du droit à la propriété

40% sont des vols et des braquages

25% sont des taxes illégales

16% sont des extorsions de biens

7% sont des destructions de propriétés

5% sont des incendies criminels

ATTEINTES AU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

UNHCR
The UN Refugee Agency

1824 violations du droit à la propriété

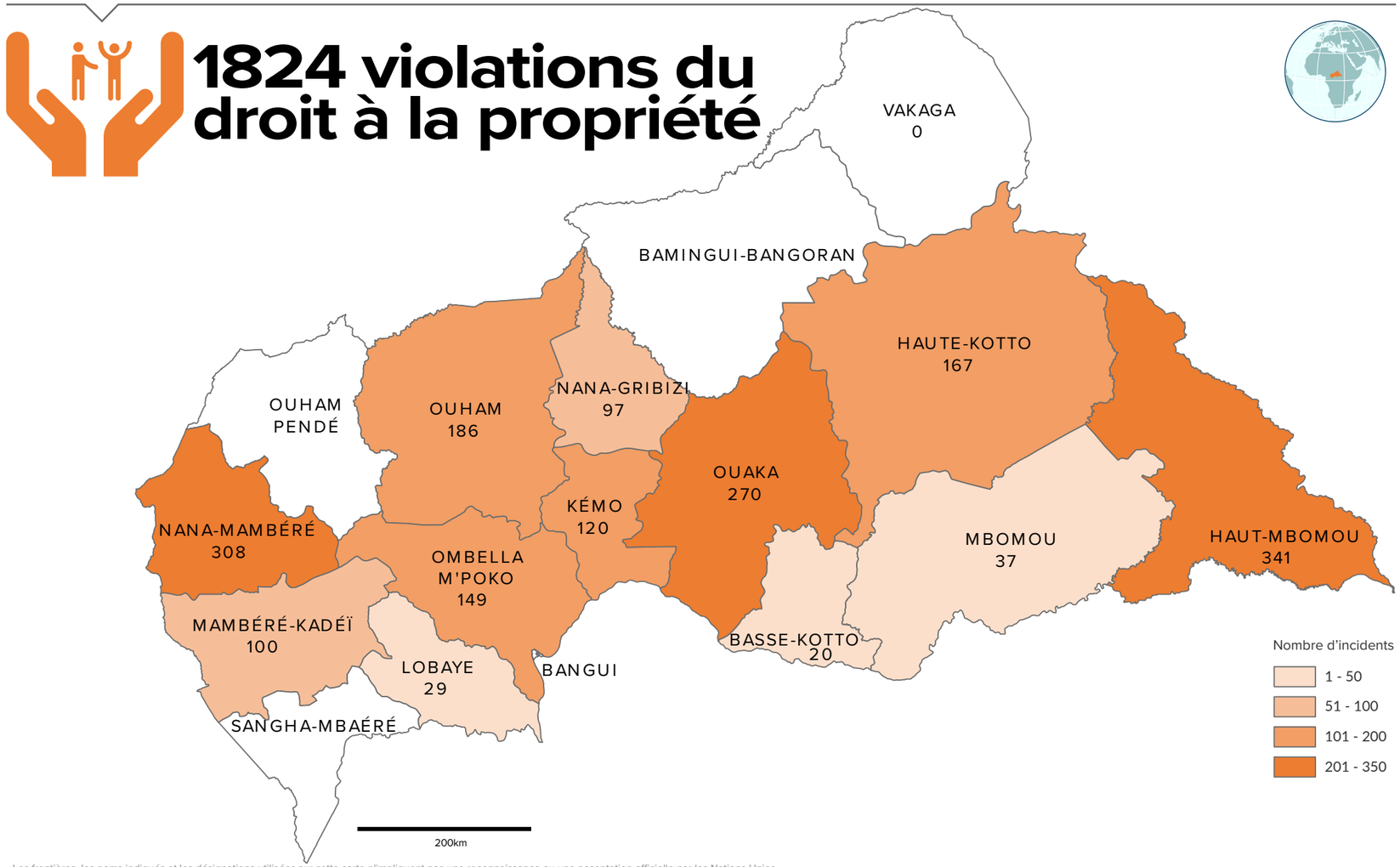

Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations du droit à la propriété par préfectures

Les **violations des droits de propriété** ont augmenté 17 pour cent par rapport au trimestre précèdent. La crise économique dans le pays, les difficultés d'accès aux ressources de base et de subsistance, y compris la nourriture, et l'impunité généralisée continuent d'être les principales causes de ces incidents.

Ces circonstances poussent les civils, les groupes armés et les autorités à commettre de tels crimes pour obtenir des sources de revenus alternatives. Dans le cas des agents de l'État, les retards dans le paiement de leurs salaires incitent également à commettre de telles infractions.

17%
d'augmentation par rapport au trimestre précédent.

PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

Les incidents perpétrés par des **hommes armés** ont augmenté de manière significative par rapport à la période d'analyse précédente, coïncidant avec une mobilité accrue pendant la saison sèche, la détérioration de la situation sécuritaire dans certaines parties du pays (notamment dans la préfecture du Haut-Mbomou) et une augmentation du nombre de cas liés à l'abus de pouvoir (taxes illégales, extorsions et arrestations arbitraires ou détentions illégales notamment dans les préfectures de l'Ouaka, l'Ouham et la Haute-Kotto).

On note également une augmentation significative des enlèvements contre rançon perpétrés par tous les groupes armés actifs en RCA. La crise générée par l'impact de la guerre en Ukraine et la hausse des prix des produits de base et du carburant ont conduit ces auteurs présumés à chercher d'autres sources de revenus ou à contrôler des zones clés telles que les sites miniers.

La majorité de incidents sont attribués à des **membres connus de la communauté et des membres de la famille** des victimes (52 pour cent). Le pourcentage d'incidents attribués à des civils est plus élevé dans les préfectures de la Lobaye (90 pour cent), le Mbomou (82 pour cent), la Basse-Kotto (79 pour cent) et la Mambéré-Kadéï (70 pour cent).

39%
des incidents sont attribués à des hommes armés.

28% sont des membres de la communauté ou autres civils

24% sont des membres de la famille

20% sont des groupes armés non étatiques

19% sont des acteurs étatiques armés et des alliés

5% sont des personnes inconnues ou d'autres

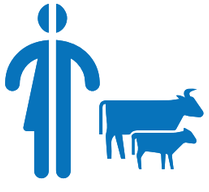

3% sont des transhumants

PROFIL DES VICTIMES / SURVIVANT(E)S

Le pourcentage de victimes par groupe et par sexe n'a pas changé de manière significative par rapport à la période d'analyse précédente. Les hommes représentent 55 pour cent des victimes, les femmes 34 pour cent, les filles 8 pour cent, les garçons 2 pour cent et les personnes âgées (hommes et femmes) 1 pour cent. Les femmes et les filles sont principalement touchées par les cas de VBG, tandis que les hommes et les garçons sont plus ciblés par des incidents liés à la propriété, à l'intégrité physique, à la vie et à la liberté de mouvement. Les personnes âgées sont principalement victimes d'agressions physiques, de destruction de biens et d'évictions forcées.

Les incidents contre les résidents sont signalés dans toutes les préfectures couvertes par le projet de monitoring de protection.

Les PDI représentent la deuxième catégorie de victimes identifiées, dont 51 pour cent des incidents ont été enregistrés dans les préfectures du Haut-Mbomou ou la situation en matière de sécurité s'est considérablement détériorée et la Haute-Kotto (notamment sur le site de PDI PK3 dans sous-préfecture de Bria).

Les incidents contre les rapatriés (spontanés ou facilités par le HCR) sont concentrés dans les préfectures de la Nana-Mambéré, la Lobaye et l'Ombella M'poko qui sont les zones les plus sécurisées avec une présence renforcée d'agents gouvernementaux.

En ce qui concerne les PDI retournés, 91 pour cent des incidents se sont produit dans les préfectures du Haut-Mbomou où il y a eu une augmentation des déplacements et des retours en raison de la présence de nouveaux acteurs armés ainsi que dans la Basse-Kotto et l'Ombella M'poko.

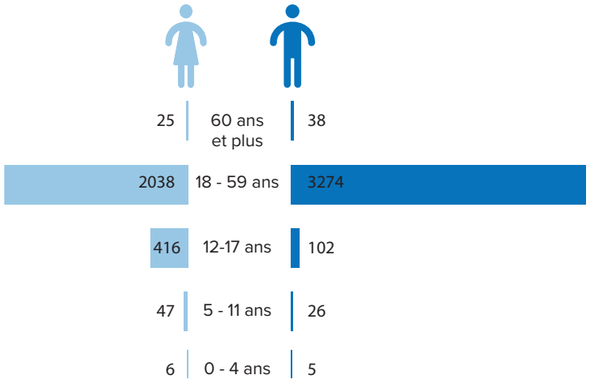

Concernant les victimes engagées dans des activités de transhumance la répartition est plus homogène dans l'ensemble du pays notamment en raison de la mobilité accrue pendant la saison sèche.

Environ 8 pour cent des victimes ont été identifiés comme des personnes ayant des besoins spécifiques selon les critères établis par le HCR tels que des femmes cheffes de ménages (48 pour cent), des personnes âgées (14 pour cent), des enfants chefs de ménages (3 pour cent), et d'autres catégories (24 pour cent) comme des enfants non accompagnés ou séparés, des femmes enceintes ou allaitantes ou des individus en situation de handicap.

8%
des victimes sont des personnes avec des besoins spécifiques.

71% des victimes sont des résidents

14% des victimes sont des retournés (PDI retournés et rapatriés)

9% des victimes sont des PDI

5% des victimes sont des transhumants

1% des victimes ont d'autres profils

Le HCR et ses partenaires continuent de soutenir **22 centres d'écoute Ma Mbi Si** dans les 12 préfectures couvertes par le projet de monitoring de protection. Les agents psychosociaux et les gestionnaires de cas apportent un soutien psychosocial aux survivants qui ont été orientés par les moniteurs de protection ou les structures communautaires vers les centres d'écoute ou la ligne téléphonique gratuite Ma Mbi Si (4006).

La ligne d'assistance gratuite Ma Mbi Si facilite l'accès à l'aide pour les survivants de VBG et d'autres personnes à risque qui ne peuvent pas accéder physiquement aux centres d'écoute pour diverses raisons telles que la distance, le manque de moyens de déplacement ou les risques liés à la sécurité.

Au cours du premier trimestre, les équipes de protection ont organisé **277 séances de sensibilisations** auprès des communautés, notamment sur l'égalité des genres, le respect des droits humains et les mécanismes d'orientation et de prise en charge des survivant(e)s à l'intention de 43,403 personnes, dont 14,018 femmes et 9,537 filles.

De plus, **46 formations** auprès des communautés ont été organisés avec la participation de 1,110 personnes, dont 325 femmes et 129 filles.

Dans le cadre du projet de monitoring de protection, le HCR et ses partenaires partagent régulièrement des données, des analyses et des alertes de protection avec d'autres partenaires par le biais de clusters, groupes de travail et d'autres mécanismes de coordination au niveau national et régional.

Les victimes sont orientées vers les services de prise en charge existants, notamment les cas de VBG et de protection de l'enfance.

Prise en charge des victimes:
- 1,184 bénéficiaires de l'appui psychosocial dans les centres d'écoute.
- 961 bénéficiaires de l'appui psychosocial vers la ligne téléphonique Ma Mbi Si.
- 137 orientations juridiques initiées.
- 235 référencements vers les acteurs de la protection de l'enfance.
- 360 référencements médicaux.
- 102 vers la police ou d'autres acteurs.
- 151 vers la police ou à d'autres acteurs de sécurité.

277
Sessions de sensibilisation.

CREDITS

Le HCR tient à remercier l'ensemble du personnel et des partenaires qui ont contribué au monitoring de protection en République Centrafricaine.

Photo de couverture: Site de déplacés interne, Bria, Haute-Kotto.
© UNHCR

Les cartes figurant dans cette publication n'impliquent de la part du HCR aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ou de leurs autorités, ou la délimitation des frontières ou des limites.

Conception, mise en page, production et impression:
Hannoa Guillaume, Information Management Officer, **guillauh@unhcr.org**

Pour de plus amples informations relatives au monitoring de protection en République Centrafricaine, le HCR vous invite à contacter:

Laura Buffoni, Deputy Reprensentative (Protection), **buffoni@unhcr.org**
Guelnoudji Ndjekounkosse, Senior Protection Officer, **ndjekoug@unhcr.org**
Rocio Alamillos, Associate Protection Monitoring Officer, **alamillo@unhcr.org**